

DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES AUX EXAMENS POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UN HANDICAP

Textes réglementaires de référence :

- loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- décret n°2020-1523 du 15 décembre 2020 et circulaire du 08 décembre 2020

(DNB - CFG - CAP - BP - BT – CERTIFICAT de spécialisation - BAC - BTS – DTMS – BMA -
DCG – DSCG)

**DOSSIER DE PROCÉDURE COMPLÈTE À RENVOYER
IMPÉRATIVEMENT PAR VOIE POSTALE AVANT
LE 06 décembre 2024 (cachet de la poste faisant foi)
avec une enveloppe timbrée à l'adresse de la famille.**

à l'adresse suivante :

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Bien indiquer le nom de la personne qui gère votre examen (voir plus bas)

Bureau 1062

12 Boulevard d'Indochine

75019 PARIS

**Les aménagements demandés à l'examen doivent être en cohérence avec ceux accordés en
cours d'année au sein de l'établissement.**

Mme JARDIN - ☎ 01.44.62.40.51

Accueil téléphonique : lundi – mardi - mercredi - jeudi de 9h30 à 12h00

Examens : BAC Général - DCG - DSCG

E-mail : francoise.jardin@ac-paris.fr

Mme CISSOKO - ☎ 01.44.62.40.69

Accueil téléphonique : lundi - mardi - mercredi et jeudi de 09 h à 12h00

Examens : DNB (brevet des collèges) - CFG

E-mail : aramatou.cissoko@ac-paris.fr

Mme GOBURDHAN - ☎ 01.44.62.47.32

Accueil téléphonique : lundi - mardi - mercredi et jeudi de 9h30 à 12h00

Examens : BTS - BAC Techn. - BAC Prof. - CAP - BP - BT - BMA - DTMS – CERTIFICAT de spécialisation

E-mail : pamela.goburdhan@ac-paris.fr

Renseignements médicaux
(Liste des documents à fournir pour les procédures complètes)

JOINDRE IMPERATIVEMENT :

➤ **Pour toutes les demandes :**

- Un courrier descriptif (sous pli cacheté) que nous transmettrons au médecin désigné par la CDAPH, établi par un médecin ayant une bonne connaissance du handicap de l'élève précisant la pathologie, le traitement et les répercussions sur la scolarité et les conditions d'examen (à envoyer avec le dossier).
- Les trois derniers bulletins scolaires + le relevé de notes du bac de 1^{ère} pour les élèves de Terminale (pour les candidats n'ayant pas fait de demande en 1^{ère}).
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.

➤ **Éléments complémentaires indispensables pour les cas ci-dessous :**

- ⇒ **Si déficients auditifs** : Le dernier bilan audiométrique.
- ⇒ **Si déficients visuels** : Le dernier bilan ophtalmologique (vision de près, de loin, champ visuel...).
- ⇒ **Si troubles des apprentissages** : Dans le cadre d'une demande d'aménagement aux examens pour **trouble spécifique des apprentissages (dyslexie, dyspraxie...)** entraînant une situation de handicap.

1. Dernier bilan orthophonique :

Ce bilan doit obligatoirement comporter des tests étalonnés, normés en adéquation avec l'âge de l'élève avec indication des résultats et des écarts type. Ces tests doivent explorer :

- le niveau de lecture.
- le niveau orthographique.
- la compréhension de lecture.

2. L'original d'un devoir rédigé en classe (situation de contrôle) au cours de l'année scolaire, devoir de français ou de philosophie ou éventuellement d'histoire-géographie.

3. L'historique précis de la prise en charge en rééducation orthophonique et autres rééducations en précisant la date de la 1^{ère} prise en charge, la durée des rééducations, le nombre de séances par semaine et les éventuelles interruptions.

4. Parcours scolaire avec les classes éventuellement redoublées.

5. Eventuellement le résultat d'un bilan psychométrique (test de QI) même ancien.

6. Un bilan psychomoteur ou ergothérapeutique (en cas de dyspraxie, ou de demande d'utilisation ordinateur...)